



SOUS-PREFECTURE

03 AOUT 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2023

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG,
Lydie LUTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER,
Etienne BRUNCK, Bruno ROTT, Marlyse STAUB.

Absents excusés : Michel LINGER (absent excusé), Cornelia ROTT (absente excusée), Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Lydie LUTZ), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Chantal HUMMEL (donne pouvoir à Vincent FRISON), Francis WOEHL (absent), David GIROLT (donne pouvoir à Bruno ROTT), Serge BONAMY (absent excusé).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 11

OBJET : 7. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) DES COMMUNES FORESTIERES DE WISSEMBOURG ET ENVIRONS : Modification des statuts

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des communes forestières de WISSEMBOURG et environs a décidé d'approuver une modification de ses statuts lors de sa séance du 24 mars 2023 comme suit :

Article 2 : Compétence

Le Syndicat a pour objet d'associer des communes forestières en vue d'assurer le service d'intérêts intercommunal par la gestion des personnels et des moyens, pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie, à effectuer dans les forêts des communes membres.

A titre exceptionnel, des travaux pourront être réalisés pour assurer l'entretien du patrimoine naturel des communes.

Les communes adhérentes au Syndicat s'engagent à faire exécuter par le Syndicat les travaux d'exploitation et les travaux sylvicoles pour assurer le niveau de l'emploi fixé au contrat de travail des salariés du Syndicat.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des communes forestières de WISSEMBOURG et environs comme suit :

Article 2 : Compétence

Le Syndicat a pour objet d'associer des communes forestières en vue d'assurer le service d'intérêts intercommunal par la gestion des personnels et des moyens, pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie, à effectuer dans les forêts des communes membres.

A titre exceptionnel, des travaux pourront être réalisés pour assurer l'entretien du patrimoine naturel des communes.

Les communes adhérentes au Syndicat s'engagent à faire exécuter par le Syndicat les travaux d'exploitation et les travaux sylvicoles pour assurer le niveau de l'emploi fixé au contrat de travail des salariés du Syndicat.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

La secrétaire de séance
Lydie LUTZ



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

